CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION TOURNÉE DE DÉVELOPPEMENT DE DORDRECHT 2027

Fidèle à son engagement d'offrir une expérience internationale à ses athlètes de haute performance, la Société de sauvetage annonce les critères d'admissibilité et de sélection pour l'événement suivant :

Nom : Tour de développement de Dordrecht

Lieu : Dordrecht, Pays-Bas

Dates : 1 au 8 mars 2027

Équipe : Équipe de développement – 6 femmes, 6 hommes

Frais : $5,000 (forfait). Les athlètes sont responsables de leur transport aller-retour jusqu'à l'un des aéroports suivants : St. John's (YYT), Halifax (YHZ), Moncton (YQM), Fredericton (YFC), Québec (YQB), Montréal (YUL), Ottawa (YOW), Toronto (YYZ), Thunder Bay (YQT), Winnipeg (YWG), Regina (YQR), Saskatoon (YXE), Calgary (YYC), Edmonton (YEG), Vancouver (YVR). Les athlètes partant d'un autre aéroport canadien peuvent soumettre une demande écrite. L'approbation relève du comité de gestion de l'équipe nationale, selon que le coût total du déplacement est comparable. Tout autre aéroport approuvé ne doit entraîner aucun coût supplémentaire.

Le Tour de développement de Dordrecht s'adresse aux athlètes qui souhaitent approfondir leur expérience internationale en vue d'une sélection pour les Championnats du Commonwealth et les futurs championnats du monde. La tournée vise à renforcer les capacités des athlètes tout en favorisant la camaraderie au sein de l'équipe.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à titre de membre de l'Équipe de développement à cette compétition, l'athlète doit :

- être un membre de bonne foi en règle auprès de la Société de sauvetage Canada et de sa division;
- être inscrit comme athlète auprès de la Société de sauvetage Canada au plus tard le 15 novembre 2026;
- être citoyen canadien, par naissance ou par naturalisation, ou résident permanent du Canada;
- avoir au moins 15 ans au plus tard le 31 décembre 2027;
- se conformer aux règles et politiques antidopage établies par le Programme canadien antidopage (PCA) et l'ILS;
- être disponible pour participer aux camps d'entraînement ou aux régimes d'entraînement désignés, selon les exigences de l'équipe;
- être disponible pour toute la durée du tour;
- respecter le Code de conduite, les modalités de l'entente relative au tour et de l'entente de l'athlète.

Critères de sélection

Ce tour offrira des places à 6 athlètes féminines et 6 athlètes masculins, dans la division junior ou la division senior. **Les sélections seront finalisées au plus tard le 27 novembre 2026**. Le critère de sélection est le suivant:

- Évaluation des meilleurs temps – les athlètes se classant dans le tiers supérieur de ces compétitions peuvent être sélectionnés :
    - présentation des meilleurs temps réalisés aux Championnats nationaux canadiens en piscine, tenus en juin 2026;
    - les temps en bassin de 50 m réalisés lors d'un événement de sauvetage sanctionné en 2026 seront pris en considération, sur approbation;
    - les temps réalisés lors d'événements de sauvetage sanctionnés antérieurs seront pris en considération, à condition que le candidat soit membre du programme de l'équipe nationale et revienne d'une absence reconnue.

Le candidat sera jugé inadmissible dans les cas suivants :

- blessure non réadaptée et sans autorisation de reprendre la compétition;
- athlète ayant fait partie de l'équipe nationale aux Championnats du monde de sauvetage 2026, puisque cette tournée vise à élargir les possibilités afin de créer de la profondeur au sein de l'équipe nationale.

Pondération de la sélection

Il s'agit d'un tour de développement, axée sur le renforcement des capacités d'athlètes reconnus comme ayant du potentiel. Elle offre une occasion aux athlètes du programme national qui ont été blessés et qui reviennent à la compétition.

Critères (non limitatifs) :

- performance parmi les cinq premiers aux Championnats nationaux canadiens en piscine 2026;
- faire partie du programme de l'équipe nationale sans avoir encore été sélectionné pour un tour en 2026;
- avoir été retenu comme substitut pour les Championnats du monde 2026;
- avoir été reconnu par le programme national comme ayant un potentiel de développement;
- avoir été reconnu comme ayant le potentiel de participer aux Championnats du Commonwealth;
- être membre du programme de l'équipe nationale, avoir été blessé et vouloir revenir à la compétition internationale.

Les athlètes intéressés doivent remplir le Formulaire de candidature à l'équipe nationale – Tournée de développement de Dordrecht au plus tard le 15 novembre 2026. Le formulaire doit être rempli en entier et inclure les meilleurs temps du candidat ou de la candidate dans les épreuves indiquées dans le formulaire, avec l'épreuve, le temps et la date pour chacun. Un parent ou tuteur légal doit être indiqué pour toute personne candidate qui n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence.

Les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite ne seront pas examinées. L'équipe nationale sera annoncée au plus tard le **27 novembre 2026**.

Substituts

Le comité de sélection choisira un ou plusieurs substituts, à sa discrétion, afin de s'assurer qu'un certain nombre d'athlètes sont prêts à compétitionner et à prendre une place au sein de l'équipe si un athlète déjà sélectionné devait se retirer (pour des raisons de santé ou autres) ou être exclu de l'équipe.

Décisions

Toutes les décisions du comité de sélection sont définitives et exécutoires.

Appel

Un athlète lésé peut interjeter appel si le comité de sélection ne s'est pas conformé aux procédures établies dans la présente politique. L'appel ne peut porter que sur des motifs de procédure, et non sur le bien-fondé d'une décision de sélection particulière.

L'appel doit être déposé auprès du commissaire au sauvetage sportif dans les dix (10) jours suivant l'annonce publique de l'équipe.

L'appel doit être présenté par écrit et exposer :

1. le manquement précis allégué du comité de sélection à la procédure en cause;
2. les motifs de l'appel;
3. les raisons ou circonstances à l'appui de l'appel, en joignant tous les documents ou éléments de preuve pertinents, le cas échéant.

L'appel doit être envoyé à dvaillancourt@lifesaving.ca et être accompagné d'un dépôt de 100$ en monnaie canadienne, remboursable si l'appel est accueilli. L'appel sera examiné par le commissaire au sport ou son délégué, ainsi que par deux membres de la Commission nationale du sport choisis par le commissaire au sport ou son délégué. Ces membres ne doivent avoir aucun lien important avec les parties concernées, ne doivent pas avoir participé à la décision faisant l'objet de l'appel et doivent être exempts de tout autre biais ou conflit d'intérêts réel ou apparent. Toutes les décisions du comité d'appel sont réputées unanimes, définitives et sans appel.